



## Fonctionnement services périscolaires 2025/2026

Chers parents d'élèves,

**L'éducation de nos enfants est un engagement fondamental à Eulmont.** S'épanouir, comprendre et respecter ce qui nous entoure, manger sainement, être écouté, solidaire, vivre en groupe, s'y sentir bien et s'y engager sont des objectifs éducatifs qui orientent les réflexions des acteurs éducatifs et les choix de la commune.

La fin de l'année scolaire approche, et pour les services périscolaires, cette fin d'année est déjà empreinte de **préparation de la rentrée** pour accueillir toujours plus sereinement et dans de bonnes conditions vos enfants.

Voici donc les documents nécessaires à leur **inscription aux services périscolaires**.

Cette prochaine rentrée sera accompagnée d'une **évolution tarifaire** qui représente une partie des coûts supplémentaires liés au service. Elle est calculée pour les familles **en respect avec notre politique sociale**, l'augmentation des prestations méridiennes la plus élevée sera inférieure à 6€ sur l'année.

Face à la situation financière complexe qui nous touche tous, familles, entreprises, collectivités, les choix du conseil municipal restent les suivants :

- **Poursuivre le partenariat avec le prestataire API** qui localement répond au mieux à nos attentes : qualité et provenance des produits, équilibre des repas et qualité gustative, engagement du respect de la loi EGalim
- **Permettre un accès au plus grand nombre par le repas à 1€** qui sera proposé à plus de familles (quotient familial  $\leq 1\ 000$  €)
- **Augmenter uniquement le tarif du midi**
- **Ne pas augmenter les tarifs du périscolaire du matin et du soir.**

Le conseil municipal a donc délibéré en faveur du **maintien de la qualité du service**, de **l'augmentation a minima des coûts pour les familles** et en faveur de **l'équité**.

« **Il faut tout un village pour élever un enfant** », cet adage africain nous rappelle que chacune et chacun a sa place et peut prendre part à ces réflexions autour de l'éducation de nos enfants, par l'intermédiaire de l'association de parents d'élèves bien-sûr, mais également dans les associations du village ou dans d'autres commissions se réunissant autour du projet éducatif de territoire, de l'organisation des mercredis à Agincourt par exemple. A noter pour la rentrée !

Sur cette **invitation à la réflexion collective**, nous souhaitons une bonne fin d'année scolaire à vos enfants et de bons moments passés en famille cet été.

Fanny Robillot pour l'équipe municipale

## Horaires :

heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Mercredi loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 – 12h00	École (3h30)	École (3h30)		École (3h30)	École (3h30)
12h00 – 14h00	Pause méridienne (2H)	Pause méridienne (2H)		Pause méridienne (2H)	Pause méridienne (2H)
14h00– 16h30	École (2h30)	École (2h30)		École (2h30)	École (2h30)
16h30-18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

## Tarifs :

	Périscolaire matin	Midi			Périscolaire soir par tranche de 1h00 (16h30-17h30 et 17h30-18h30)
		Repas	Accueil du midi	Coût total famille midi	
Participation des familles quotient familial $\leq 800\text{€}$	1,00 €	1.00 €	1.52 €	2.52 €	1,00 €
Participation des familles quotient familial $800\text{€} < \text{QF} \leq 1\ 000\text{€}$	1.10 €	1.00 €	2.22 €	3.22 €	1.50 €
Participation des familles quotient familial $1\ 000\text{€} < \text{QF} \leq 1\ 200\text{€}$	1,10 €	4.00 €	2.22 €	6.22 €	1,50 €
Participation des familles quotient familial $1\ 200\text{€} < \text{QF} \leq 2000\text{€}$	1,20 €	4.43 €	2.58 €	7.01 €	2,50 €
Participation des familles quotient familial $> 2000\text{€}$	1,30 €	4.48 €	3.15 €	7.63 €	3,00 €

## Facturation :

La facturation est établie mensuellement

- ↪ Pour le midi, toute absence non communiquée **48h** (hors week-end et jour férié) sera à la charge de la famille.
- ↪ Pour le périscolaire du matin et du soir, **toute absence non communiquée par téléphone au moins 1h avant l'accueil de l'enfant** sera à la charge de la famille.
- ↪ En cas d'absence non prévisible (maladie, accident, cas de force majeur...) et prévenue le matin même avant 9h00 par téléphone à la directrice : 06.83.09.52.57, le service ne sera pas facturé aux familles. **Toute absence non prévenue sera à la charge des familles.**
- ↪ Toute heure entamée est due.

### Modalités d'inscription pour les nouveaux enfants

#### Documents à fournir :

- La **fiche renseignement famille** dûment complétée.
- La **fiche renseignements enfant** dûment complétée.
- La **fiche d'inscription garde alternée** (si nécessaire).
- Une copie **des vaccins du carnet de santé** avec le nom de l'enfant.
- Une copie de **l'attestation d'assurance de l'enfant**.
- Pour tous traitements médicaux : joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). En cas d'auto médication merci de le préciser sur l'ordonnance.

Une fois le dossier complété et retourné en mairie ou par retour de mail, vous recevrez un mail pour activer votre espace famille vous permettant de faire les réservations pour le périscolaire.

### Modalités d'inscription pour les enfants fréquentant déjà les services périscolaires

#### Documents à fournir :

- Mise à jour de l'onglet « **gestion de foyer** » sur le portail « mon espace famille ».
- La **fiche renseignements enfant** dûment complétée.
- La **Fiche d'inscription garde alternée** (si changement de situation).
- Une copie **des vaccins du carnet de santé** avec le nom de l'enfant uniquement **pour les CE1**.
- Une copie de **l'attestation d'assurance de l'enfant**.
- Pour tous traitements médicaux : joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). En cas d'auto médication merci de le préciser sur l'ordonnance.

Merci de compléter et de retourner le dossier en mairie ou par retour de mail. Une fois validé par nos services vous aurez accès aux réservations de l'année prochaine via le portail famille pour le périscolaire.

### Les réservations de présence des enfants, deux formules possibles :

#### **Réservations annuelles :**

Pour les familles dont la présence de l'enfant est constante, et ne change pas d'une semaine sur l'autre : **Il suffit de saisir l'inscription pour l'année sur le portail « mon espace famille », onglet « espace famille », « mes réservations ».** Attention ne pas oublier de « valider » les réservations en cours.

#### **Réservations ponctuelles :**

Pour les familles dont la présence de l'enfant varie d'une semaine sur l'autre, ou pour des besoins ponctuels, **il suffit de saisir l'inscription semaine par semaine sur le portail « mon espace famille », onglet « espace famille », « mes réservations ».**

Attention ne pas oublier de « valider » les réservations en cours.

## Délais de réservations :

### **Délais de réservation sur « mon espace famille » :**

- Périscolaire du matin et du soir : le dimanche 23h55 pour la semaine suivante.
- Cantine : le vendredi 7h pour la semaine suivante. (Hors vacances et jours fériés)

### **Passé ce délai :**

- Les modifications sont toujours possibles en contactant la directrice :
- Pour le midi : 48h avant le jour d'accueil (hors week-end et jour férié).
  - Pour le périscolaire du matin et du soir : au moins 1h avant l'accueil.

**Pour une inscription hors délais :** contacter la directrice du périscolaire impérativement par téléphone au 06.83.09.52.57 qui étudiera les demandes au cas par cas.

Pour la bonne organisation du service ce mode d'inscription doit rester exceptionnel et en cas de force majeure.

- Lors des sorties scolaires les enfants sont systématiquement désinscrits des temps périscolaires concernés, en cas de changements en informer la directrice.
- **Pour des raisons d'organisation, de commande de repas, et de respect des taux d'encadrements réglementaires, nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions hors délais.**

## **Modalités d'accueil :**

- ↪ **L'accueil du matin** s'effectue à l'école (à gauche de l'entrée principale de l'école). Il est échelonné, vous pouvez déposer votre enfant sans restriction d'horaire.  
**L'accueil du midi** : les enfants mangent à la salle polyvalente.  
**L'après-midi, pour le périscolaire**, vos enfants seront accueillis au centre polyvalent de 16h30 à 18h30.
- ↪ **L'enfant est repris par ses parents ou une personne majeure dûment habilitée par eux et indiquée sur le formulaire d'inscription.** Une pièce d'identité pourra être demandée pour récupérer l'enfant.  
**Les enfants ne pourront en aucun cas partir seuls, ou avec un mineur.**
- ↪ Le goûter n'est pas fourni par le service périscolaire, il reste à la charge des familles.
- ↪ Aucun médicament ne sera administré aux enfants sauf sur ordonnance médicale.

### **Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :**

Mme Fanny ROBILLOT : adjointe au maire en charge des affaires scolaires  
Mme Laura GABRIEL : directrice du périscolaire  
Mme Florence MIALON : secrétaire de la mairie d'Eulmont

**A la mairie d'EULMONT** place de l'école 54690 Eulmont tél : 03.83.22.83.34  
**ou au Périscolaire** Salle polyvalente rue du chêne 54690 Eulmont tél : 06.83.09.52.57  
mail : [eulmont-periscolaire@orange.fr](mailto:eulmont-periscolaire@orange.fr) ou sur **ONE**

*La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de la mairie d'EULMONT.*

(Pour toute information complémentaire, les différents projets sur lesquels se base l'organisation de l'accueil périscolaire sont disponibles en mairie ou sur le site de la commune [www.eulmont.fr](http://www.eulmont.fr))